



Les établissements scolaires

A A



L'école de rattachement de votre enfant est définie en fonction de votre lieu de résidence (sectorisation scolaire) et vous est communiquée à l'accueil de la Direction Education Enfance Jeunesse (DEEJ), [21 avenue Alexandre Goupil](#). Dans certains cas, une famille orvaltaise ne résidant pas dans le périmètre défini peut se voir accorder une dérogation.

ecoles.jpg



Sur le territoire orvaltais, 8 groupes scolaires (7 publics et 1 privé) sont répartis sur les 7 secteurs de la ville. [Voir la géolocalisation des écoles](#)

Circonscription

Orvault-Nort-Sur-Erdre - Inspection de l'Education Nationale - Groupe scolaire la Salentine - 15 allée des Tilleuls - 44700 ORVAULT - Tél. : 02.40.63.41.46

RASED

Réseau d'Aide Spécialisée - Groupe scolaire de la Ferrière - 4 avenue de la Jeunesse - 44700 ORVAULT- Tél . : 02.40.63.40.25

Horaires de classes

Les horaires de classes dans les écoles maternelles et élémentaires orvaltaises sont validés par le Directeur Académique.

	LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI		MERCREDI
	HORAIRE DE CLASSE MATIN	HORAIRE DE CLASSE APRÈS-MIDI	
École du Vieux Chêne (maternelle et élémentaire).	8h50/11h50	13h40/16h	8h50/11h50
Écoles (maternelle et élémentaire) • Émile Gibier • Salentine	8h45/12h00	14h00/16h00	8h45/11h45

Écoles (maternelle et élémentaire) • Bois Saint Louis • Ferrière • Bois Raguenet • Pont Marchand	8h45/11h45	13h45/16h00	8h45/11h45
École privée St Joseph (maternelle)	8h45/12h	13h45/16h30	pas d'école
École privée St Joseph (élémentaire)	8h35/12h05	13h50/16h35	pas d'école

FAQ

Comment contacter l'école ?

[Utilisez l'annuaire pour voir les coordonnées des écoles](#)

Maternelle Bois Raguenet	18 av. du Couchant - 02-28-07-49-84
Maternelle Bois Saint Louis	18 rue des Lilas - 02-40-76-02-74
Maternelle Emile Gibier	8 rue des Pins - 02-28-01-11-86
Maternelle Ferrière	4 av. de la Jeunesse - 02-40-76-18-57
Maternelle Pont Marchand	26 rue du Pont Marchand- 02-28-07-49-11
Maternelle Salentine	15 Allée des Tilleuls - 02-28-07-45-51
Maternelle Vieux Chêne	14 rue du Raffuneau - 02-28-01-11-56
Elémentaire Bois Raguenet	18 av. du Couchant - 02-28-07-49-84
Elémentaire Bois Saint Louis	18 rue des Lilas - 02-40-76-73-42
Elémentaire Emile Gibier	6 rue des Pins - 02-28-01-11-85
Elémentaire Ferrière	4 av. de la Jeunesse - 02-40-76-34-41
Elémentaire Pont Marchand	22 rue du Pont Marchand - 02-28-07-45-59
Elémentaire Salentine	15 Allée des Tilleuls - 02-28-07-49-54
Maternelle et Élémentaire Saint-Joseph	25 rue Hubert de La Brosse - 02-40-63-10-86

Quels sont les collèges et Lycées ?

Le collège accueille les jeunes orvaltais de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Ils peuvent ensuite, rejoindre le lycée situé sur la commune.

- *Collège Jean Rostand* (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) - Avenue de la Jeunesse - 44700 Orvault
Téléphone : 02 40 76 60 16 - Site : <http://clg-rostand-44.ac-nantes.fr>
- *Collège Gutenberg* - À Saint-Herblain pour les élèves du quartier de la Bugallière - Avenue Angevinière, 44800 Saint-Herblain
Téléphone : 02 51 77 81 10 - Site : <http://gutenberg.loire-atlantique.e-lyco.fr>
- *Collège Talence* - À Nantes pour les élèves du quartier de Bois Saint-Louis -122 Rue Robert Schuman, 44300 Nantes
Téléphone : 02 40 16 03 70 - Site : <http://talence.loire-atlantique.e-lyco.fr/>
- *Lycée Nicolas Appert* (de la Seconde à la Terminale) - 24 avenue de la Cholière - 44700 Orvault
Téléphone : 02 51 78 22 00 - Site : <http://www.appert44.org/>

[Utilisez l'annuaire pour situer les collèges](#)

Quelle démarche dois-je faire pour inscrire mon enfant dans une autre école que celle du périmètre ?


Vous habitez à Orvault

Vous habitez à Orvault, et souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école que celle de rattachement. Vous devez compléter un dossier de demande de dérogation qui est à déposer à la Direction Education Enfance Jeunesse (DEEJ), 21 avenue Alexandre Goupil.

Votre dossier, sera ensuite étudié par la Mairie, et qui vous informera de la décision.

Fiche de dérogation :

[fiche_derogation_scolaire.pdf](#)


 [fiche_derogation_scolaire.pdf \(386 Ko - .pdf\)](#)

Vous n'habitez pas à Orvault

Si vous n'êtes pas domicilié à Orvault, vous devez remplir une demande de dérogation et la soumettre d'abord pour avis à la Mairie de votre lieu de résidence.

Fiche de dérogation :

[fiche_derogation_scolaire.pdf](#)

 [fiche_derogation_scolaire.pdf \(386 Ko - .pdf\)](#)

Pour l'ensemble des dérogations, la décision définitive revient au Maire d'Orvault.

Aller à l'école à pied avec le métropiéton ?

[metro-pieton.jpg](#)



Pour les enfants et leurs accompagnants, le métropiéton, c'est bon pour tous !

- La marche à pied c'est bon pour la santé et l'environnement
- Les lignes de Métropiéton mises en places par la Ville d'Orvault sont des chemins balisés dans les rues autour de l'école pour réduire le stress et sécuriser les parcours piétons
- Pour les repérer, c'est simple : des petits pas au sol sont peints, suivez les et regardez les panneaux de direction pour vérifier la distance qu'il reste à parcourir...

La Charte des collaborations ATSEM Enseignants

Professionnels de l'école maternelle, les ATSEM (agents territoriaux des écoles maternelles) travaillent en commun avec les enseignants de cycle 1 au bénéfice des jeunes enfants scolarisés.

Dans une dynamique de renouvellement des enjeux de l'école maternelle et du métier d'ATSEM, la Ville d'Orvault et l'Inspection Académique se sont engagés dans une démarche partenariale afin de clarifier les principes de cette collaboration. Après plusieurs groupes de travail associant ATSEM, Directeurs d'écoles, services de la Ville et de l'Education nationale, une Charte des collaborations ATSEM enseignants a été finalisée en juin 2017. L'intérêt de l'enfant et le bien être professionnel constituent le cœur des préoccupations de cet outil de référence.

Télécharger la charte : https://www.orvault.fr/sites/default/files/plaquette_charte_atsem-enseig...



Dans l'agenda

mer, 06/11/2019 - 10:00 - 11:00

Atelier Montessori

mer, 06/11/2019 - 14:30 - 15:30

Atelier Massage Bébé

mer, 13/11/2019 - 10:00

Atelier Massage Bébé

mer, 27/11/2019 - 10:00

Atelier découverte Yoga Bébé

mer, 04/12/2019 - 10:00 - 11:00

Atelier Montessori

mer, 04/12/2019 - 14:30 - 15:30

Atelier Massage Bébé

[Voir tous les événements](#)



Dans l'actualité

Le groupe scolaire de la Salentine s'agrandit

Quelles seront les thématiques du PEG 2019-2020 ?

Appel à projet PEG : préparez la rentrée

[Voir toutes les actualités](#)

Où se situent les écoles ?

[Voir la géolocalisation des écoles](#)

Métropiéton ? C'est bon pour la santé et l'environnement !

[Aller à l'école à pied grâce à des chemins balisés dans les rues autour de l'école pour réduire le stress et sécuriser les parcours piétons... Le Métropiéton en vidéo](#)

Charte des collaborations ATSEM Enseignants

Les Professionnels de l'école maternelle, les ATSEM (agents territoriaux des écoles maternelles) travaillent en commun avec les enseignants de cycle 1 au bénéfice des jeunes enfants scolarisés...

<https://www.orvault.fr/faq/la-charte-des-collaborations-atsem-enseignants>

Source URL: <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/ecoles/les-etablissements-scolaires>